

## **La réforme de la justice vise à dépasser les dysfonctionnements et à simplifier les procédures**

### **Actualité Maroc**

Posté par: Visiteur

Publié le : 27-05-2011 00:52:17

**La réforme de la justice vise à dépasser les dysfonctionnements accumulés, à rapprocher la justice des citoyens, à simplifier les procédures et à assurer la transparence des décisions de justice, a indiqué le ministre de la Justice Mohamed Taieb Naciri.**

Les discours de SM le Roi Mohammed VI ont mis l'accent sur la réforme de la justice particulièrement ceux du 20 août 2009 et du 9 mars dernier, a souligné le ministre qui était, mercredi soir, l'invité de l'émission de la chaîne de télévision 2M "Noukat ala al horouf" (points sur les i).

La réforme de la justice n'est pas une mission aisée, mais exige plusieurs mesures organisationnelles et techniques, a-t-il poursuivi, ajoutant que le ministère a déjà procédé à leur mise en oeuvre notamment celles relatives aux nouvelles technologies de l'information, à la modernisation des tribunaux et à la simplification de la consultation des verdicts.

A propos des rapports de la cour des comptes, M. Naciri a rappelé que plusieurs personnes en détention font l'objet de poursuites judiciaires dans le cadre des dossiers d'infractions relevées par les missions de contrôle de l'institution, soulignant que ce genre d'affaires est "compliqué " et nécessite "une investigation approfondie".

Le ministère, a-t-il fait observer, a proposé la création de tribunaux spécialisés en matière financière pour éviter l'accumulation des dossiers relatifs à ces affaires. La création de ces juridictions doit être accompagnée par la formation d'une police judiciaire et de juges d'instruction et de siège spécialisés à même de traiter ces dossiers et d'accélérer le prononcé des verdicts, a-t-il dit.

Après avoir réitéré l'importance de l'indépendance de la justice, M. Naciri a indiqué que le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) est l'organe chargé de se prononcer sur les dossiers de corruption ou d'infractions de certains juges, rappelant que l'organe disciplinaire a pris des mesures dans ce sens allant de l'avertissement à la révocation.

Evoquant la situation dans les établissements pénitenciers, il a relevé qu'elle a connu "une nette amélioration", soulignant que les procureurs du Roi effectuent des visites d'inspection dans les prisons pour s'informer des conditions de détention des prisonniers.

MAPF